

# INSCRIPTIONS

POUR M'INSCRIRE OU M'ABONNER,  
QUELLES DÉMARCHES FAIRE ?



- 1 Je vérifie que je suis ayant droit dans la liste accessible sur le site de la ville ([www.ville-manosque.fr](http://www.ville-manosque.fr))
- 2 Je rassemble les justificatifs précisés sur la liste des ayants droit :
  - photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone...)
  - carte grise du véhicule
  - extrait Kbis pour les commerçants
  - etc
- 3 Je réalise ma pré-inscription ou ma pré-demande d'abonnement par mail ([gdp@ville-manosque.fr](mailto:gdp@ville-manosque.fr)) ou directement à l'accueil du service Gestion du Domaine Public

**Service Gestion du Domaine Public (GDP)**  
**6 Rue A. Defarge 04100 Manosque**  
**Tél. 04 92 70 34 40**  
[gdp@ville-manosque.fr](mailto:gdp@ville-manosque.fr)

**Ouvert du lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**



©Conception Service communication 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

MANOSQUE



# SEMI PIÉTONISATION DU CENTRE HISTORIQUE

**À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, Manosque expérimente la semi-piétonisation du cœur de ville. Les bornes rétractables, déjà installées à l'entrée du centre historique, vont désormais être relevées 7j/7, 24h/24.**

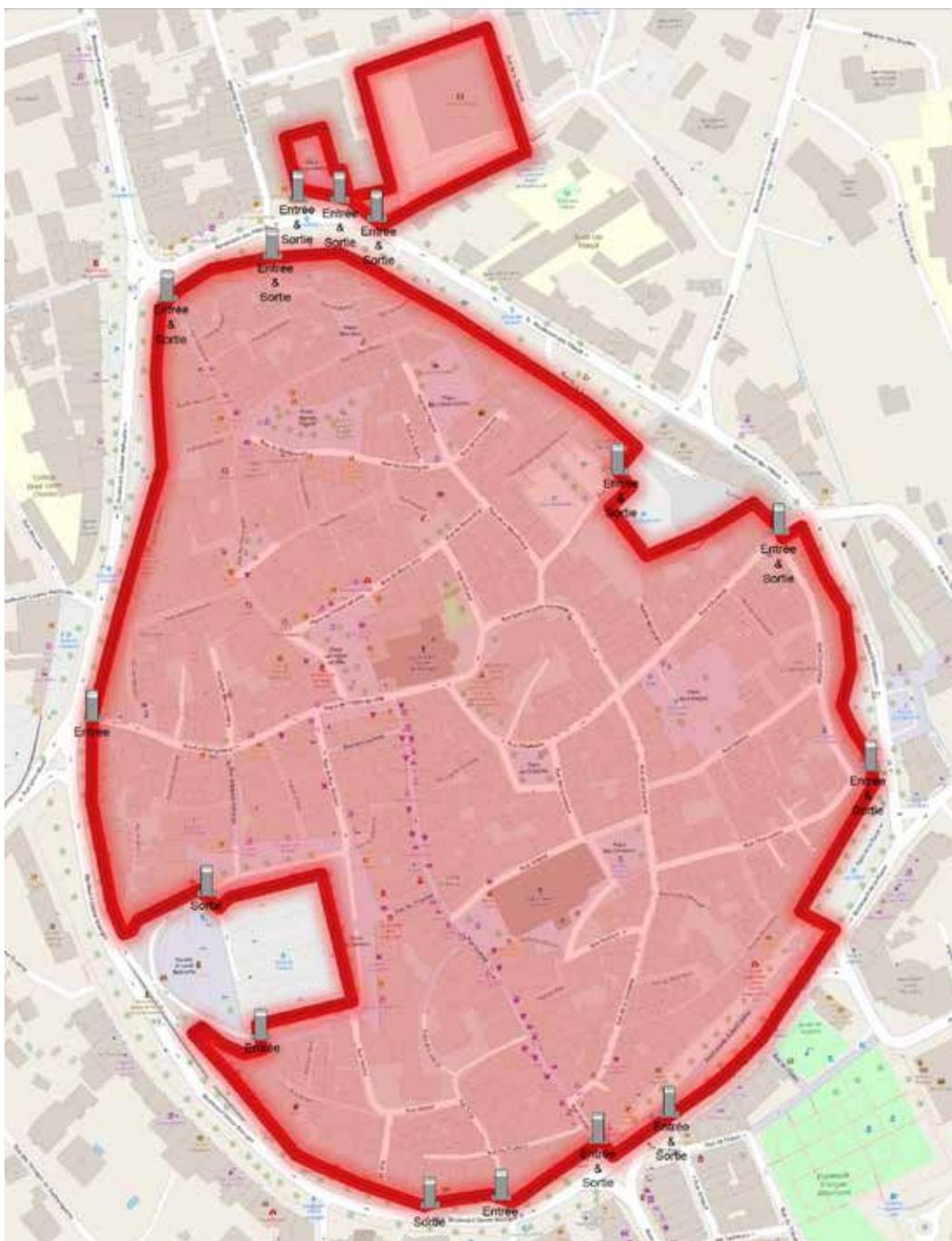


Dans les rues étroites et sur-sollicitées du centre historique, la volonté n'est pas d'éliminer la voiture, mais d'en limiter le passage aux nécessités des ayants droit (habitants, commerçants, artisans, livreurs, services d'urgence...).

**Seuls les véhicules autorisés peuvent y pénétrer.** Il s'agit de réduire la place de la voiture à sa seule nécessité. L'objectif est de mieux partager ce secteur afin de faciliter la déambulation, de faire ses achats et d'y vivre en toute sérénité.



# ACCÈS AU COEUR DE VILLE



JE SUIS...	HEURES D'ACCÈS	MOYEN D'ACCÈS	TEMPS DE PRÉSENCE	STATIONNEMENT
Résidents ou commerçants AVEC parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation <b>Inscription gratuite, obligatoire</b>	Durée illimitée	Hors voirie, uniquement sur ma place privée
Résidents ou commerçants SANS parking privé ou garage	24h/24	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1 heure	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de chargement et de déchargement du véhicule  Coffre ouvert et/ou conducteur à proximité du véhicule
Résidents ou commerçants à mobilité réduite SANS parking privé ou garage	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation <b>Inscription gratuite, obligatoire</b>	Durée illimitée	Exclusivement sur les places matérialisées  Pose du macaron ou carte PMR derrière le pare-brise
Intervenant médical et paramédical	24h/24	Lecteur automatique de plaque d'immatriculation <b>Inscription gratuite, obligatoire</b>	Le temps nécessaire aux soins	Exclusivement sur les places matérialisées  Pose de caducée ou carte professionnelle derrière le pare-brise
Livreur	Du lundi au samedi de 6h à 11h (dernière sortie à 12h)	Accès en appuyant sur le bouton de la borne	Durée limitée à 1 heure	Arrêt autorisé sur voirie uniquement pour des opérations de livraison



## POUR UN ACCÈS ILLIMITÉ, OPTEZ POUR UN ABONNEMENT ANNUEL !

Un abonnement à l'année permet aux ayants droit de stationner sur l'ensemble des places matérialisées du périmètre réglementé. Le tarif est fixé annuellement par délibération du conseil municipal.